

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. PREMIER

N° 65

## ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2017

---

RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN - (N° 427)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 65

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« et renouvelable »

le mot :

« ou ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.